



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023**

N°17/Marchés publics

**Autorisation de signature - Marché concernant une mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier**

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absent excusé** : M. Mohamed ANAJJAR

**Absent** :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18 novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un marché d'étude pré-opérationnelle pour 6 copropriétés des quartiers de Derrière-les-Murs de Monseigneur, du Puits-la-Marlière et du Village avec la société URBANIS.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à cette étude, une mission de suivi et d'animation d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) est nécessaire.

Elle portera sur deux copropriétés, les résidences Gambetta et Henri Sellier et consistera également en une mise à jour de l'étude pré-opérationnelle de 2018 en début de mission comprenant une actualisation du chiffrage des travaux, des indicateurs de gestion et des enquêtes sociales.

Par conséquent, M. le Maire indique qu'une consultation concernant cette mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier, a été lancée le 7 septembre 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen, publiée au BOAMP le 10 septembre 2023 et au JOUE le 12 septembre 2023 ; la date limite de remise des plis était fixée au 9 octobre 2023 à 12 heures.

M. le Maire précise que ce marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle :

Tranche ferme	Mission de suivi et d'animation de l'OPAH-CD
Tranche optionnelle	Mission Post OPAH-CD

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire.

M. le Maire précise que le délai d'exécution de la tranche ferme est de cinq ans :

- à compter de la notification du marché si la convention avec l'ANAH est signée antérieurement à l'attribution du présent marché,
- ou à compter de l'ordre de service si la convention avec l'ANAH n'est pas encore signée à la date de notification du marché.

Le délai d'exécution de la tranche optionnelle débutera à compter de la fin de la tranche ferme et consiste en une année supplémentaire d'exécution de la mission, laquelle sera dédiée à la finalisation des missions d'amélioration du fonctionnement de la copropriété, de suivi local et de suivi des travaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois sociétés ont répondu. Ces offres ont été ouvertes, analysées et proposées pour l'attribution en Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2023.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres a attribué ce marché au groupement APIC sas- AMLI (Association pour le mieux être et le logement des isolés)- CABINET RD ARCHITECTURE pour un montant total de 269 280 € HT soit 323 136 € TTC se décomposant comme suit :

- Montant de la tranche ferme : 228 340 € HT soit 274 008 € TTC.
- Montant de la tranche optionnelle : 40 940 € HT soit 49 128 € TTC.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le marché concernant la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier avec le groupement APIC sas - AMLI (Association pour le mieux être et le logement des isolés)- CABINET RD ARCHITECTURE pour un montant total de 269 280 € HT soit 323 136 € TTC se décomposant comme suit :

- Montant de la tranche ferme : 228 340 € HT soit 274 008 € TTC.
- Montant de la tranche optionnelle : 40 940 € HT soit 49 128 € TTC.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 30 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché concernant la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) Gambetta et Henri Sellier avec le groupement APIC sas - AMLI (Association pour le mieux être et le logement des isolés) - CABINET RD ARCHITECTURE, ayant pour mandataire APIC sas sis 11 bis rue de Lorraine – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE pour un montant total de 269 280 € HT soit 323 136 € TTC se décomposant comme suit :

- Montant de la tranche ferme : 228 340 € HT soit 274 008 € TTC.
- Montant de la tranche optionnelle : 40 940 € HT soit 49 128 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



**21 DEC. 2023**

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **21 DEC. 2023**